

## Poste coordonnateur Ulis TSA (troubles du spectre de l'autisme)

### Libellé et implantation

Enseignant coordonnateur d'une Ulis TSA.

Implantée en collège, l'Ulis TSA accueille, sur notification de la MDPH, des élèves qui disposent d'un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme (TSA).

### Cadre général

Ref. circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015.

Les Ulis constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

Les méthodes d'accompagnement des élèves accueillis au sein du dispositif sont celles recommandées par la Haute Autorité de Santé ; méthodes cognitivo-comportementales et d'éducation structurée.

### Missions principales

L'action du coordonnateur s'organise autour de 3 axes :

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'Ulis ;
- la coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs ;
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.

A ce titre,

- Il analyse l'impact que la situation de handicap a sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves, aux fins de proposer l'enseignement le mieux adapté.
- Le cas échéant, il organise les regroupements des élèves au sein du dispositif.
- Il travaille en partenariat avec les professionnels des services de soins qui accompagnent les élèves.
- Il organise le travail des élèves avec un TSA dont il a la responsabilité en fonction des indications portées par les PPS. A ce titre, il élabore le cas échéant, une programmation adaptée des objectifs d'apprentissage.
- Il participe à la construction des parcours de formation des élèves du dispositif.
- Il actualise régulièrement ses connaissances sur les besoins des élèves avec un TSA.
- Il constitue pour l'établissement et la communauté éducative une personne ressource.

### Compétences requises

**-Être titulaire du Cappeï ou équivalent :**

- module de professionnalisation attendu : coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)
- module d'approfondissement souhaité : troubles du spectre autistique

**- ou s'engager à passer le Cappeï (session 2026).**

Être en capacité de travailler en partenariat dans une équipe pluridisciplinaire (neuropsychologue, éducateurs spécialisés, orthophonistes, etc.).

Être en capacité de se former aux méthodes cognitivo-comportementales et d'éducation structurée.

Être capable de se distancier par rapport au handicap des élèves accueillis.